



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE.

ORGANISATION DES AGENCES.

Liste des Terres de la Couronne et des Limites de Bois avec leurs désignations, les noms et résidences des Agents et les quantités de terres disponibles dans chaque Agence, au 30 Juin 1879.

No. 1.—L'AGENCE DE COULONGE, comprenant tous les cantons et terres non arpentées du comté de Pontiac. E. Heath, Ecr., Clarendon, agent. Nombre d'acres disponibles en 1879, 338,206.

No. 2.—L'AGENCE DE LA GATINEAU, comprenant toute la partie du comté d'Ottawa, située à l'Ouest de la Rivière-aux-Lièvres, excepté la partie du canton de Buckingham, située du même côté de la dite rivière. Robert Farley, Ecr., Hull, agent. Nombre d'acres disponibles en 1879, 430,106.

No. 3.—L'AGENCE DE LA PETITE NATION, comprenant le canton de Buckingham, tous les cantons du comté d'Ottawa, situés à l'Est de la Rivière-aux-Lièvres et le comté d'Argenteuil. J. A. Cameron, Ecr., Thurso, agent pour une partie. Nombre d'acres disponibles en 1879, 157,927. C. J. Marchand, Ecr., Ste. Agathe des Monts, agent pour une partie. Nombre d'acres disponibles en 1879, 153,167. A. B. Filion, Ecr., Grenville, agent pour une partie. Nombre d'acres disponibles en 1879, 133,783.

No. 4.—L'AGENCE DE MAGOG, comprenant tous les cantons des comtés de Huntingdon, Missisquoi, Brome, Stanstead et Shefford; les cantons de Brompton et Melbourne, dans le comté de Richmond; Durham, Wickham, Upton et Grantham, dans le comté de Drummond; Acton et l'extension de Upton, dans le comté de Bagot; et Orford, dans le comté de Sherbrooke. O. B. Kemp, Ecr., Waterloo, agent. Nombre d'acres disponibles en 1879, 10,005.

No. 5.—L'AGENCE ST. FRANÇOIS, comprenant tous les cantons du

SOLUTION DE LA DEVINETTE MATHÉMATIQUE No. 14 de l'*Almanach Agricole*.

Les écoliers étaient au nombre de 8.

Pour résoudre ce problème, il suffit de se faire ce raisonnement : si le nombre des écoliers multiplié par 5 donne un produit autant au-dessus du chiffre 24 que le nombre réel des écoliers est au-dessous, il est évident que le chiffre 24 représente trois fois le nombre des écoliers. On a donc qu'à diviser 24 par 3, ce qui donne 8. Or, 5 fois 8 font 40. De 24 à 40, la différence est 16; et de 8 à 24, la différence est également 16.

Le nombre des écoliers est donc en effet, autant au-dessous de 24 que, multiplié par 5, il serait au-dessus.

comté
brook
dans
de W
Dorel
dispo
No
du co
South
comté
Nelsc
over,
Wen
A. G
nible
No
des c
Ditch
Brou
Buck
Josep
514,2
No
et te
lechn
de B
d'ac
No
et te
C. T
disp
N
terr
mou
résé
et l
tièr
N
terr
Bas
185
por
I
ton
Ric
18'